

Procès-verbal de l'Assemblée générale
du 11 mars 2025

Date : 11 mars 2025

Heure : 14h30

Mode : Hybride, Visioconférence et à Rennes

Couvent de Jacobins, Rennes

Présents :

1. Présidente Open Data France - Constance NEBBULA
2. Angers Loire Métropole - Antoine DECOURT
3. Aix-Marseille-Provence Métropole – Amale NOKRI, Sylvain AUBOIRON
4. ARNIA – Benjamin JARDOT
5. Avignon - François GANZ, Eric DESHAYES
6. Clermont- Auvergne Métropole - Sybille MAZUEL
7. Cœur de France – Daniel Bône, Jean-Claude CUVILLIER
8. Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins – William MICHEL
9. Communauté d'Agglomération de La Rochelle – Virginie STEINER
10. Conseil Départemental des Côtes d'Armor – Vincent ALLENO, Dominique BARON
11. Conseil Départemental de Loire Atlantique - Jean-Philippe LEFEBRE
12. Conseil Départemental de la Mayenne – Amélie HERVE
13. Eurométropole de Strasbourg – Caroline ZORN
14. Grand Poitiers Communauté urbaine - Jean-Charles AUZANNEAU
15. Grand Besançon – Luc BERTRAND
16. Grand Paris Sud - Hacène CHERFI
17. Grand Paris Seine Ouest - Isabelle REYNAUD
18. Grenoble -Alpes Métropole – Pierre MERIEUX
19. La Roche sur Yon Agglomération - Nathalie GOSSELIN
20. Lacq-Orthez, Communauté de communes – Muriel HARGUINDEGUY, Marlène le DIEU DE VILLE
21. Mégalis Bretagne – Yannick BRE, Patrick MALFAIT
22. Montpellier Méditerranée Métropole - Manu REYNAUD
23. Métropole européenne de Lille – Florent BERAULT

24. Métropole du Grand Paris – Margot de CAMINEL
25. Métropole de Lyon – Laurence MARTINEZ
26. Métropole Rouen Normandie – Sylvie NICQ-CROIZAT
27. Métropole de Bordeaux – Gabriel DOS SANTOS
28. Métropole de Rennes – Ben LISTER
29. Morbihan Énergies – Elodie KNECHT
30. Nantes Métropole – Claire SACHEAUD, David BOUDINEAU et Thibault MENANTEAU
31. Région Bretagne - Valérie BÉDEL DENIS
32. Région Centre-Val de Loire – Guillaume CREPIN, Laure HUGUENIN
33. Région Pays de la Loire - Olivier GUILLOU
34. Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Françoise BRUNNETAUX et Pauline Asselin de WILLIENCOURT
35. Région Normandie, Emmanuelle TEXIER
36. Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique - Amaury DUCHE-BANCEL
37. Toulouse Métropole / Ville de Toulouse – Bertrand SERP, Sandrine MATHON
38. Tours Métropole Val de Loire – Alexandre BARRETO
39. Thonon agglomération – Rémi CORNIER
40. Ville de Nice – Anne-Marie ATLAN
41. Ville de Marseille – Christophe HUGON
42. Ville de Rueil Malmaison - Serge ROCCHI

Permanents : Justine AUDO, Responsable communication et Gabriela MARTIN, Directrice générale.

Membres représentés :

Comme l'autorisent les statuts,

- La ville du Havre, la métropole d'Orléans et Sicoval, ont donné pouvoir à la Présidente d'OpenDataFrance, Madame Constance NEBBULA (élue d'Angers).
- Région Pays de la Loire a donné pouvoir à Nathalie GOSSELIN (élue de la Roche-sur-Yon).
- Chambéry a donné pouvoir à Christophe HUGON (élu de Marseille).
- Rennes Métropole a donné pouvoir à Marlène Le DIEU DE VILLE (élue de Lacq-Orthez).
- La Région Occitanie a donné pouvoir à Manu REYNAUD (Montpellier)
- Le Département de la Loire a donné pouvoir à Caroline ZORN (Eurométropole de Strasbourg).

Ils ont ainsi pris part aux votes des résolutions et aux délibérations à l'ordre du jour en leur nom.

Ouverture de la séance :

La Présidente ouvre la séance à 14h30 et procède à la vérification du *quorum*. Après avoir confirmé que le *quorum* des 38 collectivités représentées est atteint, sur 63 adhérents à la date de l'AG, elle déclare l'assemblée générale ouverte.

Ordre du Jour

1. Présentation du rapport d'audit du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023.
2. Approbation de l'exercice 2022 et de l'exercice 2023.
3. Approbation de l'exercice 2024.
4. Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
5. Présentation et approbation du rapport moral et le rapport d'activités de l'année 2024.
6. Projets prioritaires 2025 et au-delà.
7. Présentation de l'équipe permanente.

Relevé des échanges

Mot d'accueil de la Présidente

L'Assemblée générale actuelle est convoquée pour passer en revue l'année écoulée.

Elle remercie les membres pour leur mobilisation et leur présence lors de cette réunion. Elle exprime sa gratitude envers le réseau pour l'enrichissement apporté par leurs perspectives lors des échanges tout au long de l'année 2024.

1 et 2. Présentation du rapport d'audit du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023.

Constance NEBBULA introduit le sujet en rappelant le contexte. Bien que les comptes annuels de 2022 et 2023 aient été examinés par un expert-comptable et approuvés par l'Assemblée générale, aucun Commissaire aux comptes (CAC) n'a été nommé pour certifier les comptes de 2022 et 2023. Alors même que l'association avait l'obligation d'en nommer un. Elle remercie le CAC d'avoir accepté la mission.

Elle invite Monsieur [Rudy JARDOT, du cabinet Grant Thornton](#), Président du Comité des Associations au sein de l'Ordre d'experts comptables à présenter sa mission. Pour mémoire, Monsieur JARDOT a été nommé CAC le 23 octobre 2024 par les membres d'Open Data France.

Monsieur JARDOT : Audit des comptes 2022 et 2023

« L'année 2022 marque une première étape essentielle, que l'on peut considérer comme une année précédant l'année zéro de mise en place d'audits.

Sur la base de l'audit réalisé, les comptes 2022 reflètent fidèlement le résultat de l'association ainsi que son patrimoine. Le Commissaire aux Comptes (CAC) a certifié ces comptes sans modification.

Éléments financiers clés de 2022 :

- Produits d'exploitation : 548 440 €

- Déficit : à hauteur de 19 000 €
- Fonds propres : 66 000 € (ce qui représentait à l'époque un peu plus d'un mois de trésorerie en charge d'exploitation). Une situation fragile, sachant qu'une association est considérée comme saine avec une trésorerie couvrant entre 3 et 6 mois de fonctionnement.
- Niveau de trésorerie : 220 000 €, principalement constitué de dettes et de fonds dédiés. Ces derniers n'ayant pas été totalement utilisés sur l'exercice, ils sont comptabilisés comme des engagements à réaliser l'année suivante. Cela signifie que la trésorerie se renforce à la réception des créances.

L'audit des comptes 2022, bien que mené après approbation et validation des comptes, s'inscrit dans une continuité, sans modification des éléments financiers présentés. »

Vote en ligne et en présentiel :

L'exercice 2022 a été approuvé comme suit :

32 Voix Pour
0 Voix Contre
3 Voix Abstention

Monsieur JARDOT : « Sur la base de l'audit mené, les comptes 2023 reflètent fidèlement le résultat de l'association ainsi que son patrimoine. Je certifie les comptes, sans modification par rapport à ceux approuvés par l'assemblée. »

Éléments financiers clés de 2023 :

- Déficit à hauteur de 14 000 €
- Produits d'exploitation : 424 000 €, marquant un déclin par rapport à l'exercice précédent.
- Trésorerie : environ 60 000 €, soit l'équivalent d'un mois et demi de charges d'exploitation.

Globalement, l'exercice 2023 confirme les tendances financières observées et validées lors de l'assemblée, sans ajustement ultérieur. »

Vote en ligne et en présentiel :

L'exercice 2023 a été approuvé a été retenue comme suit :

33 Voix Pour
1 Voix Contre
3 Voix Abstention

3. Rapport financier 2024

Gabriela MARTIN se réfère à la note mise à disposition des adhérents contenant l'analyse financière de l'année 2024. L'association a été financée seulement par les cotisations de ses membres. Il est à noter qu'en 2024, l'association ne bénéficie pas de subvention.

L'analyse des principaux mouvements comptables de l'année 2024 fait apparaître un résultat net de -892,24 €, un déficit minime en comparaison avec les exercices précédents marqués par des pertes plus importantes : -19 351,38 € en 2022 et -14 381,75 € en 2023. Cette évolution témoigne de l'impact positif des fonds publics investis dans les produits et projets de l'association, malgré quelques initiatives qui n'ont pas pu être réorientées à temps.

Un montant élevé d'honoraires (25 119,6 €). L'association a nommé un commissaire aux comptes chargé d'auditer les comptes de 2022 et 2023 en raison du dépassement du seuil légal des subventions publiques. Sa mission est conduite pour 6 ans, il s'agit là d'une charge assez conséquente à assumer.

Une structure financière saine avec des recettes significatives issues des adhésions.

Un suivi rigoureux des charges et des amortissements (Cf. détails « document analyse financière 2024 »).

Les principales recettes proviennent des adhésions (126 700 €), représentant près de 80 % des ressources totales, ce qui souligne une forte dépendance à cette source de financement nécessitant une stratégie de recherche de fonds.

Constance NEBBULA précise que l'objectif de réorienter le fonctionnement de l'association et d'atteindre environ 50% de fonds de l'association sur des cotisations et d'effectuer des prestations – dont le périmètre reste à définir -, au lieu de miser essentiellement sur des revenus issus des subventions. Ceci nécessite d'une stratégie de recherche de fonds pour **développer et pérenniser l'association**, et non pas seulement équilibrer le budget. Elle mentionne le fait que Gabriela MARTIN y travaille pour 2025.

4. Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Monsieur JARDOT présente l'analyse financière de l'année 2024 : « Réorganisation et un nouvel équilibre financier trouvé.

L'année écoulée a été marquée par une réorganisation complète de la structure, avec une gestion comptable désormais assurée par une expert-comptable et un audit réalisé dans les meilleures conditions. Nous transmettons aujourd'hui le rapport d'audit et partageons les principales conclusions.

Points de contrôle spécifiques

- Cotisations : elles sont correctement comptabilisées.
- Trésorerie : des contrôles ont été effectués auprès de la banque afin de s'assurer que seules les personnes mandatées par l'assemblée peuvent effectuer des mouvements financiers.
- Charges de personnel : les dettes sociales ont été vérifiées et correctement évaluées, notamment la provision pour congés payés.

Résultats financiers et perspectives

L'année en question peut être considérée comme une "année zéro", où l'équilibre financier a été atteint. Les principaux chiffres sont les suivants :

- Produits d'exploitation : 148 000 €, en forte baisse par rapport aux 439 000 € de 2023.

- Trésorerie : stabilisée à 60 000 €, avec peu de dettes en fin d'exercice. L'association dispose ainsi de 5 mois de trésorerie, une nette amélioration par rapport aux années précédentes.

Enjeux et vigilance pour l'avenir

Bien que la situation financière soit plus saine qu'en 2022 et 2023, il est essentiel d'anticiper les risques liés à une croissance rapide du budget. En particulier :

- Assurer que les produits ne mettent pas plus de 6 mois à être perçus.
- Gérer avec prudence les dépenses liées au personnel et à la relance de l'activité, afin d'éviter toute tension de trésorerie.

En conclusion, les résultats obtenus sont encourageants, mais nécessitent une gestion rigoureuse pour accompagner la dynamique de développement.

Au sujet du rapport sur les comptes

- Fondement de l'opinion : référentiel d'audit.
- Justification : pas de remarques particulières. Sur les vérifications pas de sujets particuliers.
- Paragraphe sur l'arrêté des comptes.
- Rapport spécial sur la relation particulière de l'association. Pas de communication d'engagement particulier. Le législateur n'oblige pas à aller chercher. Ce n'est pas le cas pour les trois rapports 2022, 2023 et 2024 ».

Mme NEBBULA confirme l'intention de rester bien équilibré sur les charges et produits pour les années à venir.

Vote en ligne et en présentiel :

L'exercice 2024 a été approuvé a été retenue comme suit :

34 Voix Pour
0 Voix Contre
2 Voix Abstention

Vote en ligne et en présentiel :

L'affectation du résultat 2024 aux fonds propres et *quitus* au trésorier pour sa gestion est approuvée comme suit :

36 Voix Pour
0 Voix Contre
2 Voix Abstention

5. Rapport moral et d'activités 2024

Constance NEBBULA s'attarde sur l'année 2024. Celle-ci a été marquée pour Open Data France par une phase de reconstruction et de redéfinition de son rôle et de sa vocation. Les consultations menées ont souligné la nécessité de pérenniser l'association, mais avec un nouveau fonctionnement. « *Nous avons établi les bases d'une nouvelle vocation à travers des discussions mobilisant divers experts au-delà de l'open data* ».

À l'issue de cette démarche, une feuille de route 2024-2026 a été élaborée, centrée sur trois axes : l'animation de l'écosystème de la donnée, l'acculturation - intégrant l'intelligence artificielle - et la représentation des intérêts de nos membres. Une nouvelle gouvernance a été proposée avec un conseil d'administration renouvelé, incluant des élus locaux diversifiés.

Elle remercie ses collègues du conseil d'administration pour leur engagement et les adhérents pour leur confiance, renouvelée lors de l'Assemblée Générale de mai 2024. Lors de sa prise de fonction en 2023, elle avait pour priorités de rétablir la situation financière et de doubler le nombre d'adhérents. Aujourd'hui, ces objectifs sont atteints.

Gabriela MARTIN s'attarde sur les points saillants de l'année dans la participation à des évènements, la présentation des missions et des objectifs de la nouvelle feuille de route à l'ensemble de l'écosystème, les liens tissés avec la sphère académique, les alliances tisées avec la société civile, les rencontres avec les adhérents.

Sont également à mentionner les pourparlers avec la DINUM et l'ADEME sur des projets stratégiques liés aux infrastructures numériques et à l'intelligence artificielle. Ou encore l'engagement à l'international : Participation aux débats européens avec les associations semblables allemandes et suisses. Ainsi que les échanges avec le Bénin et partenariats avec d'autres acteurs mondiaux de la gouvernance des données.

Vote en ligne et en présentiel :

Le rapport d'activités 2024 est approuvé par les adhérents comme suit :

35 Voix Pour
0 Voix Contre
2 Voix Abstention

6. Projets prioritaires 2025 et au-delà.

- Renforcement du rôle de facilitateur de la donnée publique locale.
- Développement des outils de communication et services pour accompagner les collectivités.
- Structuration d'une offre de sensibilisation sur les données et leur gouvernance.

Le comité d'experts. Open Data France a une mission très claire : aider les collectivités territoriales à participer activement à la dynamique d'open data. Celle-ci est très mouvante, au gré des disruptions tech (intelligence artificielle, cybersécurité, ...). En saisir toutes les subtilités nécessite de rester constamment en phase avec le cours du monde – cas d'usages, IA et évolution de l'intérêt général - ; notre conseil d'experts nous y aidera. En partager toutes les opportunités suppose d'être en lien continu avec la société civile et les autres acteurs de l'écosystème de l'open data le plus largement possible ; le comité d'experts sera décisif pour cela.

Caroline ZORN mentionne une initiative d'un hackathon liant le milieu académique et des organisations de la société civile (septembre 2025). A ce sujet, elle évoque l'intérêt que celle-ci peut susciter pour OpenDataFrance de la rejoindre.

Finalement, la Présidente Constance NEBBULA passe en revue le calendrier - non exhaustif- des activités d'OpenDataFrance.

7. Présentation de l'équipe permanente

Gabriela MARTIN et Justine AUDO se sont présentées : la première fait allusion à ses compétences en affaires publiques françaises et européennes. La deuxième met ses compétences au service de la création de supports de communication et de la diffusion de contenus sur diverses plateformes.

La Présidente lève la séance à 15h42



Nathalie Gosselin, Secrétaire



Constance Nebbula, Présidente